

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé :15

Nombre de conseillers en
exercice :40

Date de convocation :
27 mai 2025

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juin à vingt heures trente, les Membres du Comite de pole se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 27/05/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Jean-Claude BAZIN, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAVOIL, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Rémi VUILLAUME

Absents représentés : Fabrice BOYER pouvoir donné à Jacques LAVOIL, Olivier MARTET pouvoir donné à Philippe DANIEL, Catherine PAILLARD pouvoir donné à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Laurie PERISSE pouvoir donné à Murielle GRIFFOUL, Gérard RITZ pouvoir donné à Bernard MULLER

Absents : Jean-Paul FRANCOIS, Christian GEX, Dominique GEORGE, Jacques LAMBLIN, Thierry MERCIER, Matthieu SIGIEL, Christophe SONREL, René WAGNER

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe COLIN

Membres présents.....16
Absents représentés.....5
Absents.....8
Votants.....21

Délibération 2025 027

FINANCE - Demande de subvention pour l'attractivité du territoire

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	5	21	0	0	0

Dans le cadre du dispositif « Appui aux territoires 54 », le comité de pôle sollicite le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle pour une subvention de soutien aux actions « Attractivité du territoire » du Pays du Lunévillois pour l'année 2025.

En effet, à compter de 2025, le département peut aider financièrement les collectivités sur la base d'actions définies par thématiques.

Montant des dépenses	128 462 € TTC			
Subvention départementale sollicitée	Montant : 64 231 €		Taux : 50 %	
Plan de financement prévisionnel (Détails à joindre)	DEPENSES		RECETTES	
	Audit label	6 500 € (5.06 %)	Europe	... € (...%)
	Clip promotionnel	10 000 € (7.78 %)	Etat	... € (...%)
	Campagne de communication	29 625 € (23.06 %)	Région	... € (...%)
	Animations – outils de communications	15 922 € (12.39 %)	Département	64 231 € (50%)
	Divers (logiciels, cotisations, matériel...)	7 415 € (5.77 %)	C.C. / Communes (préciser)	... € (...%)
	Salaire directeur	59 000 € (45.93 %)	Autres (préciser)	... € (...%)
		... € (...%)	Sponsors	... € (...%)
		... € (...%)	Autofinancement	64 231 € (50%)
	TOTAL	128 462.00 € (100%)	TOTAL	128 462 € (100%)

Sur présentation du président et vu son rapport, le comité de pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à déposer un dossier de subvention auprès du Département pour financer les actions « attractivité du territoire » pour 2025,
- **AUTORISE** le Président à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents ou avenant relatifs à cette affaire,
- **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 du budget principal et annexe de la Maison du Tourisme.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 4 juin 2025
Philippe DANIEL,
Président.

